

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00931 Numéro SIREN : 830 836 599 Nom ou dénomination : A.L.R.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000365

1

BILAN SIMPLIFIÉ

365 DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.L.R

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 AVENUE GENERAL LECLERC

38200 VIENNE

Numéro SIRET * 83083659900019

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122021	31122020
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126	100	100
	Réserves réglementées *	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	116 152	83 768
	Report à nouveau	134	134		
	Résultat de l'exercice	136	136	32 316	32 384
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	149 567	117 252
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	5 555	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	62 659	28 177
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	79 594	119 134
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	147 808	147 311
Total général (I + II + III)		180	180	297 375	264 563
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	57 090
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La présidence*

Recht

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	112 004
Total	112 004

Charges à payer

SASU A.L.R
Société par actions simplifiées unipersonnelles
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Saxo- 30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE
830 836 599 RCS VIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 13 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux
Le 13 janvier à 10 heures,

Les actionnaires de la Société SASU A.L.R, Société par actions simplifiée à associé unique, au Capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Est présent :

- Madame SAYADI Amel, propriétaire de **100 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **100 actions**

L'Assemblée est présidée par Madame SAYADI Amel.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 Décembre 2021**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Madame SAYADI Amel met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 Décembre 2021** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de **32 315.77** euros

- En compte courant d'associés; euros	0
- en réserve légale ; euros	0
- en report à nouveau ; euros	0
- en autres réserves : euros	32 315.77

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la présidence de 30 000 euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires présents.

Madame SAYADI Amel

